

teur des consciences ; mais son *autorité spirituelle* grandit de tout ce que l'autorité des anciens chefs temporels laisse vacant. Le peuple canadien avait vécu, sous le régime français, de fidélité et de confiance au roi, au noble et au prêtre ; il est désormais un peuple *abandonné au prêtre*, en qui il met toute sa vénération et une confiance sans bornes. Il avait une grande destinée, qu'il poursuivait autrefois sous la direction de la royauté, de la noblesse et du clergé ; il a conscience d'avoir toujours la même destinée, mais, privé de la royauté et de la noblesse, il s'attache plus étroitement à son clergé, pour résister, sous cette autorité unique, mais *grandie par son isolement*, aux causes de dissolution, vivre et progresser.

C'est pourquoi nous avons dit que le peuple canadien méritait plus qu'aucun autre peuple chrétien des temps modernes, d'être appelé *une Eglise*, parce qu'il est dans un sens, non seulement *positif*, mais *exclusif, plebs adunata sacerdoti*, un peuple uni à ses « pasteurs spirituels ».

Cette union, disons avec l'antiquité ecclésiastique, cette *communio*n du peuple canadien-français avec son clergé met en lui l'*abondance de la vie catholique*. Le protestant est et vit du *libre examen* ; le catholique est et vit de sa *communio*n avec l'*Eglise*. Le protestant *se fait* à lui-même sa foi avec sa raison érigée en juge souverain d'une *lettre morte* ; le catholique *reçoit* sa foi de l'*Eglise*, qui est « la plénitude de Jésus-Christ et son corps vivant », qui, possédant Jésus-Christ lui-même « jusqu'à la consommation des siècles », « animée de son esprit », est « la colonne et le fondement de la vérité », et fait vivre de « la grâce et de la vérité faite par Jésus-Christ » tous ceux qui lui sont incorporés.

Or, le peuple canadien-français trouve, par l'effet même de son passage sous des chefs politiques protestants, un nouvel afflux d'esprit et de vie catholique. En effet, le prêtre prend, à la tête de ce peuple, la place elle-même que Jésus-Christ lui a donnée sans que rien vienne restreindre son office et ses droits ; il est le père de la multitude, il est son conseiller, son ami, son protecteur, son défenseur : toutes les âmes sont entre ses mains, toutes appellent son autorité, la révèrent, l'aiment, s'y soumettent avec un sentiment profond de foi ; nulle part des défiances, des réserves, des exceptions ; le prêtre est *le chef du*